

IX. PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS

Les frais de prise en charge des participants (supportés conjointement par le Maroc et la JICA) couvrent :

- Le transport au Maroc et le retour au point de départ, par avion, en classe économique, par la voie la plus directe, en respectant le trajet désigné par le Département de la santé. Le billet d'avion sera envoyé à l'intéressé dès acceptation de sa candidature. Les participants sont tenus d'arriver au Maroc à la date qui leur sera spécifiée par l'organisateur suite à la confirmation de leur acceptation. Les frais de transport du pays d'envoi jusqu'à l'aéroport international, sont à la charge du stagiaire ;
- Les frais d'inscription, d'études et de documentation ;
- Les frais d'hébergement ;
- Une allocation journalière de 350 Dirhams, couvrant les frais de restauration ainsi que les frais de transport quotidien, sera accordée à chaque participant pendant toute la durée du stage. En cas d'abandon, le stagiaire sera tenu de rembourser les frais accordés précédemment par l'organisateur pour les jours d'absence.

X. HEBERGEMENT

Les participants seront hébergés par les organisateurs.

Compte tenu de la nature du programme, les participants ne peuvent être accompagnés par des membres de leur famille.

XI. ASSURANCE

Tous les participants seront couverts par une assurance individuelle contre les accidents corporels, celle-ci ne couvrant pas la maladie ni l'hospitalisation.

Les participants doivent souscrire impérativement une assurance maladie dans leur pays d'origine.

XII. FORMALITES DE VISA

Les formalités de visa nécessaires pour entrer au Maroc devront être accomplies au niveau des Ambassades du Maroc accréditées dans les pays d'origine des candidats.

Pour les participants qui proviennent de pays où il n'y aurait pas d'Ambassade du Maroc, des facilités leur seront accordées pour obtenir un visa à leur arrivée au Maroc. Ils devront dans ce cas informer le coordonnateur du stage, au moins un mois avant leur arrivée au Maroc, en indiquant le numéro de leur passeport et sa date de validité, ainsi que le numéro de vol, la date et l'heure d'arrivée.

XIII. CONTACT POUR RENSEIGNEMENTS SUR LE COURS :

Dr. Mina Abaacrouche : Coordinatrice pédagogique du cours

Institut National d'Administration Sanitaire

Rue Lamfadel Ach. Cherkaoui, Madinat Al Irfane. BP 6329 - Rabat, Maroc

Tel. : (212) 5 37 68 31 62 - Fax : (212) 5 37 68 31 61

E.mail : inasformationcontinue@gmail.com

Pr Rachid Bezad

Directeur du Centre National de Santé Reproductrice

Adresse : 1, Rue Ahmed Sukarno, Maternité des Orangers- Rabat, MAROC

Tél et Fax : (212) 5 37 70 29 61

E.mail : rmbezad@yahoo.fr

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

N°6, Rue Tamsloht 10 000 - Rabat - MAROC

Tél. : (212) 5 37 26 40 83 - Fax : (212) 5 37 70 19 59

Madame Samira Chahir

Chargée de la coopération Sud Sud JICA

N° 9, Impasse Al Melia, Lotissement Falah, Lot 9, Agdal Riad,

10000 - Rabat, Maroc

Tél. : (212) 5 37 27 65 95 - Fax : (212) 5 37 77 95 92

Email : ChahirSamira.MO@jica.go.jp

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ



المملكة المغربية
وزارة الصحة



L'Institut National d'Administration Sanitaire
et
Le Centre National de Santé Reproductrice
Maternité des Orangers

Organisent

Avec le soutien de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Le Troisième Cours sur «l'Appui à la Santé Maternelle et Infantile Phase II»

Dans le Cadre de la Coopération Triangulaire : Maroc - Japon et Pays d'Afrique

Rabat – Maroc
Du 16 Janvier au 03 Février 2012



Ministère de la Santé



PRESENTATION GENERALE

Les décès maternels et infantiles constituent dans les pays en développement un réel problème de santé publique eu égard aux ratios élevés de mortalités maternelles et néonatales.

Ces pays, conscients de cette problématique, ont retenu la lutte contre ces décès un axe prioritaire dans leurs politiques de santé pour atteindre les objectifs du millénaire.

Toutefois, diverses contraintes entravent le développement de ce secteur. Il s'agit notamment des insuffisances au plan de la formation continue des professionnels de santé.

La formation, le renforcement des compétences et pratiques des professionnels de santé, à l'instar de la mise à niveau du bâtiment, du plateau technique et de la gestion des médicaments, est une composante fondamentale pour réduire les décès.

A cet effet, dans le cadre de la coopération tripartite «Japon-Maroc-Pays d'Afrique» le Ministère de la Santé et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ont réalisé durant trois ans (2007 - 2009) cinq cours dans le domaine de la santé maternelle et infantile au profit de médecins et sages femmes de pays africains francophones.

Suite à la réussite de ces Cours, il a été décidé par les parties concernées de continuer ce programme de formation.

Le Ministère de la Santé devra organiser, avec le soutien financier et technique de la JICA, cinq (05) sessions de formation au profit de pays africains, dans les domaines liés notamment à la santé maternelle et infantile.

Ce programme viendrait renforcer les efforts développés par le département de la santé pour assurer une formation de qualité à ces professionnels de santé et permettre l'échange des bonnes pratiques et des expériences entre les pays du sud.

Ce programme de formation triennal (2010 - 2012), intéressera les pays africains suivants : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Djibouti.

Le Cours de l'année fiscale japonaise 2011 en faveur de 16 participants portera sur le thème «santé maternelle et infantile» se déroulera du 16 Janvier au 03 Février 2012 à l'INAS et au Centre National de Santé Reproductrice à la Maternité des Orangers de Rabat et dans certaines provinces sites de la coopération avec la JICA.

I. INSTITUTIONS RESPONSABLES DU COURS :

1. L'Institut National d'Administration Sanitaire :

L'INAS a été désigné «point focal» pour la coordination des activités Sud -Sud. C'est un établissement d'Enseignement Supérieur, placé sous la tutelle du Ministère de la Santé. Il est classé catégorie A parmi les établissements de formation des cadres supérieurs.

Il est investi en 3 missions :

- Formation initiale en Administration Sanitaire et Santé Publique à travers un cycle de deux années, de niveau «Master» ;
- Formation continue dans les mêmes domaines ;
- Recherche, coopération, expertise et appui au système de santé.

2. Le Centre National de Santé Reproductrice (CNSR) / Maternité des Orangers :

C'est un Centre Hospitalier et Universitaire dont les activités ont été lancées depuis 1982 selon un modèle intégré ;

Ce centre vise à répondre à trois objectifs :

- Délivrer les soins de qualité à travers les services d'obstétrique, de gynécologie médicale et chirurgicale et de santé de la reproduction ;
- Former et recycler le personnel médical et paramédical, particulièrement pour la délivrance des services en rapport avec la santé maternelle dans le cadre des activités nationales et régionales ;
- Participer à la recherche destinée aux différentes techniques et protocoles médicaux et chirurgicaux.

Le Centre National de Santé Reproductrice assure une fonction d'expertise dans le domaine de la Santé de la Reproduction au niveau national et international.

II. DONNEES GENERALES SUR LE COURS :

Thème : Appui à la Santé Maternelle et Infantile

Date : du 16 Janvier au 03 Février 2012

Nombre de participants : 16 stagiaires

Pays participants : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Djibouti

III. OBJECTIFS DU COURS :

1. Renforcer la formation et la qualification des professionnels des maternités hospitalières dans le domaine technique et organisationnel des soins obstétricaux et néonataux d'urgence en vue d'améliorer la santé maternelle et néonatale ;
2. Contribuer à la diffusion et la maîtrise des bonnes pratiques obstétricales et de prise en charge du nouveau né dans le domaine technique et de gestion ;
3. Réduire certains états morbides secondaires à la grossesse, à l'accouchement et au post partum ;
4. Echanger l'expérience des pays participants et l'apport de l'expérience du Maroc en matière de la santé maternelle et infantile.

IV. RESULTATS ESCOMPTE :

- Contribution au développement des ressources humaines ;
- Valorisation des ressources humaines ;
- Renforcement des échanges entre les pays de l'Afrique.

V. CONTENU DU PROGRAMME :

Le programme s'étalera sur 19 jours et sera axé sur plusieurs volets, à savoir le volet gestion, les aspects liés aux techniques, activités pratiques, au niveau des sites du stage clinique (salle d'accouchement, service d'obstétrique et de néonatalogie et consultation prénatale) ainsi que des exposés et des séances thématiques et des gardes de nuit.

Le programme inclut également des visites aux sites de la JICA «projet technique pour l'amélioration des soins de santé maternelle en milieu rural» pour approcher les actions menées à ces niveaux.

Les participant(e) s seront amené(e)s à élaborer un rapport de fin de stage.

Thèmes du cours :

- Organisation des soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
- Epidémiologie et stratégies pour la réduction de la mortalité et morbidité maternelles et néonatales ;
- Qualité des soins dans une structure d'accouchement : Organisation du circuit obstétrical, prévention des infections dans une structure d'accouchements ;
- Accouchement normal : admission, travail (partogramme), expulsion et délivrance, suites de couches normales ;
- Soins obstétricaux et néonataux d'urgence : complications obstétricales ;
- Prise en charge des anomalies du travail : dystocie dynamique, mécanique, expulsion ;
- Prise en charge des hémorragies de la grossesse, du travail et de la délivrance, l'infection en obstétricale, la prééclampsie et l'éclampsie ;
- Prise en charge des cas obstétricaux anormaux et fréquents en obstétrique ;
- Rupture prématurée des membranes, accouchement prématuré et dépassement de terme ;
- Soins et réanimation du nouveau-né à la salle d'accouchement ;
- Consultation prénatale et post natale.

VI. RAPPORT NATIONAL :

Chaque participant sera invité à préparer à l'avance un rapport national présentant la situation et les besoins de son pays en matière de santé maternelle et infantile et à le joindre au formulaire de candidature officielle.

Ce rapport (voir le formulaire ci-joint) fera l'objet d'un exposé de 10 minutes maximum pour chaque participant lors du stage.

VII. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le stage est destiné aux sages femmes et médecins qui exercent dans les structures d'accouchement et de préférence dans les maternités hospitalières).

Les candidats à ce Cours doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre désignés officiellement par leur Gouvernement respectif en application de la procédure mentionnée dans l'alinéa 8 ci-dessous et en concertation avec le bureau de la JICA dans leur pays ;
- Avoir un diplôme de sage femme ou de médecin ;
- Avoir plus de 5 ans d'expériences ;
- Etre âgés de moins de 45 ans ;
- Avoir des connaissances suffisantes en langue française (parlée et écrite) car le Cours se déroulera en langue française ;
- Etre en bonne santé physique et mentale pour suivre le Cours ;
- Ne pas être assujéti au service militaire ;
- Ne pas avoir bénéficié d'un cours similaire antérieurement au Maroc.

VIII. INSCRIPTION :

Les demandes d'inscription devront être approuvées par l'Autorité Compétente de chaque pays et devront parvenir par voie officielle à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc, au plus tard le 25 Novembre 2011. Toutefois, les candidats peuvent envoyer une copie électronique de leurs dossiers dûment visés par leur gouvernement à l'adresse de l'INAS.

Les inscriptions devront être faites sur le formulaire de candidature ci-joint.

La vérification des critères de sélection des candidats se fera sur dossier.

Une copie du passeport est à joindre au dossier de candidature.

Chaque pays présentera six (6) candidatures dont 4 seront retenus par le comité de sélection à l'INAS - Rabat.